

BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
1986 n° 3/4 (71/72)
PL ISSN 0070-7325

NOTES CRITIQUES

Studia nad rządem PRL w latach 1952 - 1980 [Etudes sur le gouvernement de la République Populaire de Pologne dans la période 1952 - 1980] ouvrage collectif sous la rédaction de Marian Rybicki, Editions Ossolineum 1985, Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences, 291 pages.

La publication des résultats d'études sur le gouvernement de la République Populaire de Pologne, menées depuis bien d'années par un groupe des scientifiques sous les auspices de l'Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences est sans aucun doute un événement d'une importance considérable pour les sciences juridiques. Il en est ainsi grâce surtout au contenu de l'ouvrage. Le fait que pendant beaucoup d'années les circonstances ne favorisaient pas la continuation des études sur les problèmes du gouvernement et la publication de leurs résultats n'est pas, lui non plus, sans importance. Cela fut lié à un accès difficile aux informations illustrant la pratique de fonctionnement du gouvernement et de ses autorités. Bien que de ce point de vue l'ouvrage considéré ne constitue pas une exception, il est néanmoins basé sur les sources concernant l'organisation et le fonctionnement du gouvernement.

L'ouvrage a été écrit par plusieurs auteurs : J. Cierniewski, S. Gebert, M. Konarski, M. Rybicki, J. Stembrowicz et J. Trzeciński. En dépit du fait que les auteurs sont tous experts du droit constitutionnel, l'ouvrage n'a pas de caractère uniforme ce qui est d'ailleurs précisé par le rédacteur M. Rybicki dans les remarques préliminaires. Cependant le fait que les auteurs, comme on l'a constaté, représentent des opinions privées, parfois différentes les unes des autres et font usage des fondements et des méthodes de recherche diverses (p. 10), n'a pas dû conduire à la situation où certaines questions et institutions juridiques (comme par exemple : le Présidium du Gouvernement) sont analysées par quelques auteurs conjointement tandis que d'autres, essentielles surtout du point de vue de l'établissement de la position du gouvernement au sein du système des autorités suprêmes de l'administration d'Etat (comme par exemple : les problèmes liés à ce qu'on appelle autorités centrales de l'administration d'Etat et leurs rapports avec le gouvernement) ont été complètement omises. Tout cela provoque que le caractère de l'ouvrage : est plutôt académique) de la il a été correctement qualifié comme un recueil d'études mais déprécie un peu son importance du point de vue de compilation complète des sujets relatifs à l'étude du gouvernement en Pologne.

L'ensemble des sujets des "études" est tout de même vaste et comprend les problèmes fondamentaux du gouvernement dans le système politique et juridique de la République Populaire de Pologne ; il indique aussi la position du gouvernement dans le système politique de la République Populaire de Pologne (M. Rybicki), il présente l'idée et le rôle du gouvernement du point de vue du système de gouvernement adopté (J. Stembrowicz), il précise la position du gouvernement dans ses rapports avec les autorités suprêmes du pouvoir (St. Gebert), il décrit les transformations de la structure interne du gouvernement (J. Cierniewski) et en particulier

l'évolution et la forme juridique actuelle du Présidium du Gouvernement (J. Trzciński) et enfin il qualifie la position juridique du ministre en tant que chef de département (M. Konarski). Du point de vue temporaire les études des auteurs couvrent la période jusqu'à l'année 1980 à l'exception de la partie de l'ouvrage dont l'auteur est J. Stembrowicz où on fait référence aux certains faits politiques et juridiques qui ont eu lieu en 1981. Les auteurs, en dépit d'eux, n'ont pu considérer dans leur ouvrage l'évolution considérable du droit et de la pratique des dernières années, importante en particulier en ce qui concerne les rapports entre le gouvernement et la Diète. Malgré cela, l'ouvrage demeure en principe actuel aussi bien sur le plan théorique que d'information, car la majorité des problèmes qui y ont été considérés n'ont pas encore été résolus.

Toutes les parties de l'ouvrage ont été construites sur le modèle droit-système c'est-à-dire un modèle où l'analyse des dispositions de la Constitution et de ses idées fondamentales est renforcée par un aperçu de la pratique et une réflexion historique. C'est une méthode correcte du point de vue de la méthodologie, vu aussi bien le caractère loconique des règlements juridiques des problèmes du gouvernement que leur dépendance stricte de la pratique du système politique. On peut cependant facilement apercevoir que l'analyse fort détaillée de la couche historique et de la pratique politique, influence parfois d'une façon négative l'analyse législative et en conséquence n'apporte pas beaucoup de nouveau en ce qui concerne le modèle constitutionnel du gouvernement. Une attitude exceptionnelle dans ce domaine présente J. Trzciński dans son étude juridique consacrée au Présidium du Gouvernement, où il s'est concentré sur l'analyse juridique au plan doctrinal. Je fais cette remarque car, contrairement aux autres institutions mentionnées dans la Constitution, le gouvernement n'a pas été jusqu'ici l'objet d'une analyse complète sur le plan doctrinal, importante du point de vue des travaux concernant également le futur règlement législatif de sa position. Une plus grande attention devrait aussi être prêtée à ces dispositions de la Constitution qui y subsistaient sous forme camouflée et pratiquement n'étaient pas appliquées (art. 38) et qui, vu l'augmentation de l'importance du Conseil de l'Etat, pourront être réalisées.

La valeur scientifique des conclusions formulées par les auteurs des études est sans aucun doute significative. Parmi celles-ci, je voudrais citer la réflexion sur la relation mutuelle entre le droit et la pression des structures politiques sur le modèle réel du gouvernement dans les conditions polonaises. J'y vois aussi la caractéristique de l'idée du gouvernement, élaborée par J. Stembrowicz avec une perspicacité particulière, à laquelle on ne peut reprocher un ecclésiastisme excessif, car les solutions de système sont rarement fidèles à une idée motrice et sont souvent dictées par un pragmatisme pratique. D'une valeur considérable sont les constatations de J. Ciemniewski quant aux facteurs déterminant les transformations de la structure du gouvernement dans la pratique politique de toute la période d'après-guerre. Du point de vue de l'analyse juridique et de détermination de l'orientation adéquate des changements législatifs il faut noter les conclusions de J. Trzciński au sujet du caractère juridique du Présidium du Gouvernement. Les constatations formulées par M. Konarski au sujet de la règle constitutionnelle sur les départements sont significatives pour l'élaboration des critères corrects de la distinction des domaines d'administration gouvernementale, y compris le plan de la pratique législative. D'autre part, le lecteur ne sera pas satisfait du traitement dutôt laconique de l'une des questions fondamentales pour le système du gouvernement, c'est-à-dire le rôle dirigeant du parti par rapport au gouvernement. On peut espérer que d'une importance particulière pour la réalisation pratique de ce rôle seront les modifications au sein

du gouvernement désigné par la Diète de la IX-ème cadence. Cette pratique, si riche et variable au long des dernières années, nécessite une considération scientifique renforçant à sa manière les recherches en vue des solutions pratiques optimales.

Les Etudes sur le gouvernement de la République Populaire de Pologne comportent des constatations à caractère critique et évaluent, elles formulent également quelques postulats de réforme de la position du gouvernement au sein du système et de sa structure. Pour cette raison elles peuvent, comme l'observe le rédacteur dans ses remarques préliminaires à l'ouvrage, jouer un rôle important dans la discussion sur la recherche de nouveaux règlements législatifs dans le cadre du système des autorités suprêmes de l'administration d'Etat, annonces entre autres par le cabinet du Premier Ministre Z. Messner.

Kazimierz Działocha